



Madame, Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser à vous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2021.

Je ne reviendrai pas sur l'année écoulée, car vous le savez, elle fut bouleversée par une crise sanitaire sans précédent plongeant le pays à l'arrêt pour de nombreuses mois et nous obligeant à apprendre à vivre avec le virus.

Pour beaucoup cette année a été très difficile (fermeture des commerces, chômage partiel, télétravail, confinement, isolement, maladie...) et je souhaite tout comme vous que cette situation puisse s'améliorer rapidement à travers une vaste campagne de vaccination ainsi qu'en maintenant les gestes barrières afin de retrouver une vie la plus normale possible, pouvoir reprendre nos petites habitudes du quotidien comme aller au restaurant ou au cinéma et pouvoir profiter de nos proches en plus grand nombre !

La fin d'année fut marquée aussi par un épisode neigeux intense, rapide, (re)plongeant le Falgoux dans un véritable hiver comme nos aînés ont pu le connaître par le passé. Je veux ici remercier les employés municipaux et toutes celles et tous ceux qui ont pris part à la tâche. Le Falgoux c'est aussi cette entraide, cette solidarité dans les moments qui le nécessitent.

*Malgré tout quelques événements ont égayé 2020, je pense notamment à la fin du tournage du film *Mystère*, au premier passage du Tour de France dans la vallée du Mars, avec la traversée du bourg et une arrivée inédite au Puy-Mary...*

2021 se dessine à nous et plusieurs dossiers devraient aboutir : ouverture du parc de loisirs en forêt cet été, rénovation de l'ancien presbytère, restauration des statues de l'église...

Pour conclure mon propos, je voulais saluer Didier Lapeyre et lui souhaiter au nom de tous et avant de pouvoir organiser un pot de départ comme il se doit, une excellente retraite après plus de 30 années de service à la mairie et féliciter Jean-Pierre Serre pour la prise de fonction à plein temps et leur souhaiter à tous les deux : bon vent !

Louis Chambon, Maire



🌀 Naissances 🌀

7 août 2020 naissance de Jules, fils de Coralie et Thomas GAILLARD, petit-fils d'Annie (QUEUILLE) et François GAILLARD
18 décembre 2020 naissance de Jules fils d'Amandine et Paul-louis RICARD et petit-fils de Marie-Odile et Michel LAPEYRE
23 décembre 2020 naissance d'Anton, fils d'Alexandra MANRY et Edouard BUGNON, petit-fils d'Annie CHAMBON

🌀 Décès 🌀

29 avril 2020 : Bruno JANICAUD, né le 13/10/1966
25 août 2020 : Suzanne VIGUIE, née FICHER le 15/03/1930
7 novembre 2020 : Hélène LACAM, née VALARCHER le 07/09/1921
1^{er} décembre 2020 : Marcelle SIMON, née BORNES le 04/01/1934
7 décembre 2020 : Danielle ESPINOUSE, née FEL le 16/03/1950
26 décembre 2020 : Frédéric BAVART, né le 20/03/1964
5 février 2021 : André CUEILLE, né le 07/12/1933

CAMPAGNE DE VACCINATION COVID 19



Depuis presque un an cette maudite pandémie a perturbé notre vie. L'année 2020 a été celle de la résilience. Celle de 2021 est celle de l'espérance. Depuis la découverte des vaccins et de leur mise à disposition, nous attendons nombreux avec impatience de pouvoir nous faire vacciner.

La commune du Falgoux s'est inscrite dans la dynamique lancée par l'Association des Maires de France 15 pour faciliter l'accès à la vaccination au plus près pour ceux qui le désirent et plus particulièrement les plus âgés. Au moment où nous écrivons ces lignes, pour le mois de février, seules les personnes inscrites sur les listes d'attente seront rappelées pour se voir proposer des rendez-vous. Des rendez-vous supplémentaires seront ensuite mis en place pour tenir compte des nouvelles livraisons de vaccins. Le conseil municipal a sollicité les habitants du Falgoux de plus de 75 ans pour connaître leur souhait et leur besoin d'accompagnement pour cette vaccination. La Commune pourra faire les démarches d'inscription et faciliter le déplacement pour se rendre sur les lieux de vaccination. La Région Auvergne Rhône Alpes prend également en charge une partie des frais de transport.

TRAVAUX



Rénovation des logements

Suite à la visite des logements communaux par la nouvelle équipe municipale, des travaux de remise en état s'avèrent plus que nécessaires. Dans un premier temps la priorité est donnée aux deux logements de l'ancien presbytère.

Le montant des travaux (portes, fenêtres et peintures) s'élève à 18 396,37 €.

Le plan de financement est basé sur 80% de subventions.

Calvaire

La croix est enfin de retour comme vous le savez maintenant ! Elle a été bénie par l'abbé Rieu de la paroisse de Mauriac et en musique avec le groupe cabrettes et accordéons des burons de Pailherols lors de la messe de la fête patronale le dimanche 3 août 2020.

Captage et traitement de l'eau

La mise en conformité des captages et périmètres de protection des sources pour l'alimentation de la commune en eau potable se poursuit, depuis la déclaration d'utilité publique de 2013, pour le Puy-Mary, la Tourte et Nérestang. Sur ce dernier, des travaux de réhabilitation complète ont été effectués. Le marché total est de 100 070,60 €.

L'installation des pompes à chlore a été effectuée fin 2020 pour Nérestang, la Michie et le Tahoul. Dépense totale 35 166 € (74% de subventions sollicitées).



Tour de France

Vous étiez nombreux sur les bords des routes et les cols pour voir passer le premier passage du tour de France dans la vallée et plus particulièrement au Falgoux.



Cette belle manifestation populaire regardée par plus de 70 millions de téléspectateurs permet de mettre notre territoire en avant et nous a également permis le temps d'un instant de ne plus penser à la Covid.



Rénovation énergétique : MaPrimeRenov'



Lancée depuis le 1er janvier 2020, le dispositif a été modifié en octobre. Désormais tous les propriétaires qui occupent ou louent leur logement peuvent en bénéficier. Maprimerenov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent être effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement) ; le montant de la prime est forfaitaire et est calculée en fonction des revenus du foyer fiscal et du gain écologique permis par les travaux. Pour bénéficier de la prime, il faut déposer son dossier sur le site www.maprimerenov.gouv.fr après avoir vérifié l'éligibilité des travaux prévus et le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre

profil. Le simulateur Simul'AidEs vous permet de connaître votre profil. Cette prime est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les certificats d'économie d'énergie (CEE) ou avec des aides des collectivités locales ou celles d'Action logement. Par ailleurs les travaux bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5%.

Quelles sont les aides pour la rénovation de l'habitat ?

Il existe actuellement 10 pour la rénovation énergétique et 6 pour l'amélioration de l'habitat.

Certains dispositifs permettent l'obtention d'une prime et d'autres d'un prêt à taux zéro (remboursable).

Pour la rénovation énergétique

- Maprimerenov' : qui peut atteindre 20 000 €.
- Le chèque énergie : attribué automatiquement aux foyers qui répondent aux conditions d'attribution, il permet de régler les factures énergétiques (électricité, gaz, bois...) et de payer des travaux de rénovation énergétique. Son montant peut aller de 48 € à 277 €.
- La prime énergie (chauffage et isolation) : exemples 10€/m² pour isoler des combles, 4 000 € pour l'installation d'une chaudière à biomasse performante.
- L'éco-ptz : prêt à taux zéro, son montant peut atteindre 30 000 € (pour les logements construits avant 1990).
- L'installation de panneau solaire voltaïque : la prime à l'investissement est fonction de la puissance de l'installation.
- « Habiter mieux » de l'Anah (Association Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) : aide rénovation énergétique et isolation pour maison et appartement, l'aide peut atteindre 15 000 €.
- La TVA à 5,5%, le professionnel qui se charge des travaux applique directement ce taux sur la facture.
- L'Aide Action Logement, le montant des aides peut varier entre 15 000 € et 20 000 €
- Des aides régionales existent afin d'apporter une assistance dans les travaux d'amélioration des logements.

Pour l'amélioration de l'habitat

- Le PAH (Prêt pour l'Amélioration de l'Habitat) une aide de la CAF pour les allocataires. Le montant du prêt permet de financer 80 % des travaux dans la limite de 1 067,14 € et doit être remboursé en 3 ans. Les intérêts sont plafonnés à 1 %.
- La mise en sécurité du logement par l'Anah dans le cadre de son programme « habiter serein » et « habiter sain ». Le logement doit avoir au moins 15 ans. L'Anah peut couvrir jusqu'à 50% du coût des travaux à hauteur de 10 000 € (« habiter sain ») et 25 000 € (« habiter serein »).
- Le programme « bien vieillir chez soi » de l'Anah pour les personnes de plus de 60 ans devant effectuer des travaux d'adaptation de leur logement afin de continuer à y vivre. Prise en charge de 50% des travaux dans la limite de 10 000€. La personne âgée doit justifier d'une perte d'autonomie.
- L'aide de la caisse de retraite du régime général. Le montant ne peut excéder 3 500 €.
- L'aide pour adapter un logement selon le handicap, dans le cadre du programme « habiter facile » de l'Anah. 50 % des travaux dans la limite de 10 000€. Exemples : élargissement d'une porte pour le passage d'un fauteuil ou douche de plain-pied.
- Aide de l'Anah pour rénover les parties communes d'une copropriété.

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, contactez ou prenez rendez-vous avec un conseiller « FAIRE » www.faire.gouv.fr ou 0 808 800 700 qui vous accompagnera dans votre projet.

Pour vérifier votre éligibilité à ces aides, vous pouvez aussi contacter Octe'ha au 07.50.56.69.44 ou au 07.50.59.91.27, par mail à habitat15@octeha.fr ou habitatcantal@octeha.fr.

Les sites utiles : ADIL (Agence départementale d'information sur le Logement) www.anil.fr // ADEME (Agence pour la maîtrise de l'énergie) www.ademe.fr



POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers du FALGOUX tient à vous informer que la distribution de son calendrier annuel va être différente à compter de cette année. En effet, la situation sanitaire actuelle et la vie de notre village nous ont poussé à nous réinventer. C'est pour cela que nous avons décidé de vous proposer un calendrier 2021-2022 basé sur l'année scolaire. Nous aurons donc le plaisir de vous distribuer notre nouveau calendrier dès cet été. Les modalités de distribution seront fixées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Au plaisir de vous apercevoir durant cette prochaine tournée des calendriers.
L'amicale des sapeurs-pompiers du Falgoux

COMITE DES FETES

Cette année 2020 particulière d'un point de vue sanitaire n'aura pas permis au bureau du Comité des Fêtes de réaliser toutes les animations souhaitées. Cependant, nous avons tout de même effectué une fête patronale en « format restreint » afin d'apporter un minimum d'animation au sein du village et de perpétuer cette manifestation inscrite depuis plus de 50 ans dans les calendriers !

Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux exposants pour le videgrenier ainsi que l'association cantalienne des utilisateurs de chiens de troupeaux qui a réalisé plusieurs belles représentations avec ses chiens et ses moutons devant un public nombreux, curieux et attentif. L'assemblée générale 2021 s'est tenue le samedi 20 février à 9h30 au foyer rural du Falgoux. Toute personne intéressée par l'association sera la bienvenue. En espérant que cette année sera meilleure pour nous tous et nous permettra de vous proposer plusieurs animations tout au long de l'année.



Le bureau du Comité des Fêtes

ASPECT

L'année 2020 fût vécue au ralenti. L'équipe d'Aspect a dû annuler la plupart des animations prévues mais a cependant, maintenu quelques rencontres durant l'été. Et ce sont près de 200 personnes qui ont suivi les 4 balades et le seul concert de la saison (Les polyphonies des Mécanos, en photo), le tout dans le respect des gestes barrière. Nous aurions dû fêter les 25 ans de l'association en octobre, peut-être faudra-t-il attendre les 30 ans ?

ASPECT valorise des circuits de balades complémentaires aux parcours régionaux (PR) ou nationaux (GR). Six circuits de proximité sont ainsi entretenus par l'association. La trace des parcours est téléchargeable sur le site internet <https://aspect.frama.site>.

Depuis 2020, Aspect édite des fiches individuelles de randonnée, plus faciles à produire et actualiser que l'ancienne brochure. Elles sont diffusées par les commerces du Falgoux et la maison de site. Plus de 700 fiches ont ainsi été utilisées cet été.

Nous avons constaté une baisse du nombre d'adhérents en 2020 : 97 contre 118 en 2019.

Les moments de rencontres et de convivialité sont indispensables pour maintenir l'élan associatif, c'est ce qui nous a beaucoup manqué en 2020 !

2021 ? C'est l'incertitude. Mais nous resterons mobilisés pour garder la dynamique !



La collégiale d'ASPECT

ARPEF



Association pour la Restauration
du Patrimoine
de l'Église du Falgoux

Les années passent... Et le dossier des demandes de subventions avance très lentement. Mais sûrement...L'assemblée générale du 4 août 2020 a nommé un conseil qui a souhaité s'élargir : Bernadette LAPEYRE, Geneviève FABRE et Philippe ALLEX ont rejoint Joëlle BORDERIE,

Bernadette SUAREZ, Anne-Marie CHAMBON, Jean TARISSE.

Tous regrettent cette lenteur administrative qui freine la générosité des donateurs. Mais chacun reste motivé pour poursuivre la recherche des fonds nécessaires à la restauration des statues de l'église. D'autre part, une notice explicative va être élaborée pour présenter aux visiteurs les éléments intéressants de l'intérieur comme de l'extérieur de l'église Saint-Germain.

Lors de l'Assemblée générale, Serge et Éliane GUILLAUMIE-VIDAL ont offert un magnifique tableau représentant un crucifix en ivoire sculpté. Il sera prochainement accroché dans l'église. Monsieur le Maire et les membres de l'ARPEF les remercient chaleureusement.

Je me permets de vous rappeler que les dons peuvent être versés sur le site : fondation-patrimoine.org/59295 ou par chèque à l'ordre de la :

Fondation du Patrimoine-statues du Falgoux
13 rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand.

Nous vous remercions par avance de continuer à soutenir notre projet.
A bientôt pour d'autres nouvelles !



Joëlle BORDERIE, Présidente de l'association